

# Cahier des charges pour un ERP avec gestion de la traçabilité pour la SAS NVB

Ce document définit les besoins en matière de fonctionnalité et d'ergonomie pour la mise en place d'une solution complète en matière de gestion, de traçabilité, d'étiquetage et d'encaissement pour la SAS NVB.

Ce document s'appuie sur notre rendez-vous ainsi que la démonstration du 26/07/2019.

Mis à jour le 22/08/2019

Août 2019

Document réalisé par Pragminfo.



## Préambule

Depuis le 1er janvier 2014 toutes les sociétés soumises à l'imposition doivent obligatoirement, en cas de contrôle fiscal, fournir à l'Administration les éléments de la comptabilité sous forme de fichiers informatiques.

Le format de fichier et le contenu de données exigé par l'Administration (F.E.C. Fichier des Écritures Comptables) a été validé par l'Arrêté du 29 juillet 2013 modifiant l'Article L47A-A1 du Livre des Procédures Fiscales.

L'article 88 de la Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finance pour 2016 modifie le code général des impôts concernant « le droit de contrôle en matière de détention de logiciels de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse ».

La solution que nous vous proposons, développée sur la base du moteur Progidys Gi, est totalement conforme aux nouvelles obligations réglementaires.

Cette conformité est garantie par l'obtention des 2 certifications :

- Progiciel certifié NF logiciel comptabilité informatisée (Certificat N° 15/325)
- Progiciel certifié NF logiciel gestion de l'encaissement (Certificat N°16/0011)

L'ERP PROGIDYS Gi génère et sécurise la traçabilité des Écritures Comptables qui doivent être incluses dans le Fichier des Ecritures Comptables et transmises à l'Administration fiscale.

De même, dans le système de caisse les tickets, grands totaux et pistes d'audit sont sécurisés via une signature forte (Norme ECDSA).

L'obligation d'Archivage Fiscal faite aux entreprises est ainsi respectée et directement accessible grâce à une traçabilité parfaite entre tous les éléments comptables et fiscaux de la gestion comptable informatisée et des éventuels systèmes d'encaissement utilisés.



Logiciel certifié NF logiciel comptabilité informatisée (NF 203) et NF Logiciel gestion d'encaissement (NF 525)



## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE LA SOCIETE PROGIDYS</b> .....	<b>4</b>
<b>I. RAPPEL DU CONTEXTE PROJET</b> .....	<b>5</b>
<b>II. SYNTHESE DE L'EXPRESSION DE BESOIN</b> .....	<b>5</b>
GESTION COMMERCIALE & COMPTABILITE.....	5
<b>III. DEFINITION DES PROCESSUS</b> .....	<b>6</b>
1. COMMANDE FOURNISSEURS :.....	6
2. PROCESSUS DE RECEPTION : .....	6
3. PROCESSUS DE COMMANDE CLIENT :.....	6
4. PROCESSUS DE PREPARATION (ENCARTONNAGE) : .....	6
<b>IV. MAGASIN DE DETAIL</b> .....	<b>7</b>
GESTION COMMERCIALE.....	7
<b>V. CETTE OFFRE N'INCLUT PAS</b> .....	<b>7</b>
<b>VI. SYNTHESE FINANCIERE</b> .....	<b>8</b>
<b>VII. L'OFFRE PRAGMINFO POUR SAS NVB</b> .....	<b>9</b>
LA MAINTENANCE .....	9
L'INSTALLATION .....	9
LA FORMATION .....	9
LE DEMARRAGE.....	9
<b>VIII. CONDITIONS GENERALES DE VENTE</b> .....	<b>10</b>
<u>DEFINITION</u> .....	10
<u>OBJET</u> .....	10
<u>FORMATION DE CONTRAT</u> .....	10
<u>PRIX – DELAI DE PAIEMENT – ESCOMPTE – INDEXATION</u> .....	10
<u>MODE LICENCE</u> .....	10
<u>ASSISTANCE, SUPPORT ET MAINTENANCE</u> .....	10
<u>LIVRAISON</u> .....	11
<u>RESERVE DE PROPRIETE</u> .....	11
<u>PROPRIETE INTELLECTUELLE</u> .....	11
<u>GARANTIE CONTRACTUELLE DES PRODUITS ET LOGICIELS</u> .....	11
<u>RECLAMATION – CONFORMITE – GARANTIE DE VICES</u> .....	11
<u>RESILIATION DE CONTRAT</u> .....	12
<u>CONFIDENTIALITE</u> .....	12
<u>DROIT APPLICABLE</u> .....	12

## I. Présentation de la société PROGIDYS

PROGIDYS est un éditeur français de logiciel de Gestion Informatisée dédié aux TPE et PME. PROGIDYS Gi, son progiciel phare est un ERP (Progiciel de Gestion Intégrée) permettant de coller aux métiers de nos clients : ce n'est plus l'entreprise qui doit modifier ses méthodes de travail pour s'adapter au logiciel, c'est l'ERP qui s'adapte pour se conformer au métier et aux besoins de l'entreprise.

Le siège social et le R&D de PROGIDYS sont implantés en région Limousin à Saint-Priest-sous-Aixe à quelques kilomètres de Limoges.

### Notre vision

Voulue par ses fondateurs comme une solution alternative économique aux majors du marché sur la cible des TPE & PME, Gi totalise à ce jour, 15 années homme de R&D et se définit comme une solution Personnalisable, Modulaire et Evolutive permettant de piloter sereinement votre activité dans la durée tant sur les aspects :

- Comptable et financier
- Commercial et Relation client (CRM)
- Décisionnel et Gestion d'entrepôt (WMS)
- Présence Internet : Institutionnel, B2C, B2B



### Suivant vos priorités

- ✓ **Achat**, licence annuelle ou mensuelle
- ✓ **Local** ou Full-Web

**100 %**

- ✓ Personnalisable
- ✓ Modulaire
- ✓ Evolutif



Logiciel certifié NF logiciel comptabilité informatisée (NF 203) et NF Logiciel gestion d'encaissement (NF 525)

## I. Rappel du contexte projet

La SAS NVB est une société créée en juin 2019 et spécialisée dans le Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (4722Z), le siège social est situé à MARSEILLE (13010), 159 Bd Pont de Vivaux.

La société NVB nous a consulté, par l'intermédiaire de notre partenaire, la société PRECIA MOLEN, afin de mettre en place un nouveau système de gestion de traçabilité, d'impression d'étiquettes, de gestion commerciale et d'encaissement de son établissement.

Lors de notre rendez-vous, nous avons pu étudier ensemble une partie des besoins du client et de son mode de fonctionnement actuel et souhaité.

Les différents processus à mettre en œuvre sont les suivants :

- Passation des commandes fournisseurs et envoi par mail,
- Réception des marchandises et pointage,
  - Vérification des poids sur crochet peseur (carcasses avec réception fichiers EDI),
  - Etiquetage Entrée matière avec données traçabilité (pesage systématique des muscles),
- La pièce sera ensuite désossée (gestion des déchets en pesage, voir pour automatisation),
- Découpe des muscles afin d'en tirer les morceaux (étiquetage Entrée pièce avec données de traçabilité) destinés au traitement des commandes clients professionnels, à la mise en barquette (LS) ou encore la vente directe (boucherie).
- Préparation des commandes professionnels avec gestion de la traçabilité,
- Impression d'étiquettes poids / prix (LS) pour la vente au comptoir,
- Gestion des ventes comptoir (caisse avec data collect).

**PARTICULARITE :** *Lors du passage de marchandise pour la vente au comptoir, la traçabilité cesse et la gestion de stocks sera sur l'article et non plus sur le lot (établissement de bons de transfert).*

La traçabilité devra suivre toutes les étapes de découpe et de fabrication, de la réception de l'animal à sa sortie et reportée sur les différents documents commerciaux (hors vente au comptoir).

Ce document a pour objectif de formaliser notre proposition commerciale suivant ces aspects abordés.

## II. Synthèse de l'expression de besoin

La société NVB souhaite disposer d'une solution permettant de :

### **Gestion commerciale & Comptabilité**

Parmi les fonctionnalités usuelles (dont la fiche technique en annexe fournira davantage de détails), nous noterons particulièrement :

- Gestion de la traçabilité « amont-aval »,
- Gestion des lots,
- Gestion des stocks,
- Gestion multi-fournisseurs,
- Gestion des commandes fournisseurs (prise de commandes + réception EDI),
- Gestion de la liaison balance, groupe d'étiquetage,
- Gestion de la découpe,

- Gestion de l'étiquetage article (avec informations traçabilité),
- Gestion clients (avec multi-tarifs limité à 5, tarif négocié clients),
- Gestion Suivi clients (commandes, règlements, relances) => Poste Bureau,
- Gestion des préparations (encartonnage) (Commandes clients + douchettes),
- Gestion des bons de livraison (avec information traçabilité),
- Gestion de la facturation,
- Statistiques de ventes (par famille de produits, par dépôt (séparation entre labo et comptoir)),
- Export des écritures comptables.

### III. Définition des processus

#### **1. Commande fournisseurs :**

- Les commandes fournisseurs seront saisies sur notre logiciel afin d'être capable de gérer correctement le processus de réception, puis envoyées à ces derniers par mail.

#### **2. Processus de réception :**

- Ouverture du bordereau de commande fournisseurs
- Enregistrement du poids du produit manuellement ou automatiquement (liaison crochet peseur PRECIA MOLEN)
- Création de lots (suivant votre organisation)
- Découpe de morceaux
- Pesée (des découpes et des déchets)
- Mise sous vide
- Etiquetage avec données traçabilité
- Mise en chambre froide

#### **3. Processus de commande client :**

- Prise de commande clients,
- Transformation en bon de préparation

#### **4. Processus de préparation (Encartonnage) :**

- Le préparateur récupère le(s) article(s) commandé(s)
- Etablissement d'un Bon de Livraison contenant (en supplément des informations traditionnelles) les informations de traçabilité, de pesées et de quantité articles.
- Génération de la facture correspondante avec informations de traçabilité

Notre processus fonctionne à condition qu'il se trouve toujours une étiquette de traçabilité sur chaque morceau de viande. La traçabilité pourra être lue et récupérée dans les différentes phases de fonctionnement à l'aide d'un lecteur code à barres (douchette) relié au système informatique.

La gestion des stocks ne pourra être opérationnelle qu'après validation de notre part de votre process de production (flux des entrants, sortants, gestion des déchets, des pertes, dessiccation, démarque, etc ...)

Pas de gestion des marges sans gestion des achats, gestion des fournisseurs et gestion des stocks.

## IV. Magasin de détail

### **Gestion commerciale**

Gestion commerciale et encaissement du magasin de détail sans gestion de la traçabilité et consolidation des données avec WeTrace.

## V. Cette offre n'inclut pas

- Matériels et périphériques informatiques (à l'exception des matériels et périphériques mentionnés dans notre offre) (pré requis fourni),
- Câblage électrique et réseau,
- Matériel de pesage et accessoires nécessaires,
- Matériel et périphériques d'encaissement (à l'exception des matériels et périphériques mentionnés dans notre offre).

## VI. Synthèse financière

Le noyau WeTrace : une licence pour 5 utilisateurs en mode jeton pour les modules suivants :

- ✓ Gestion commerciale
- ✓ Gestion de la traçabilité
- ✓ Gestion de l'encaissement

Réunions de mise en place, gestion de projet, installations, formation et assistance au démarrage des utilisateurs (dans la limite de 2 jours) et recette finale incluse.

Description	Tarifs HT
<b>LOGICIELS APPLICATIFS + PRESTATIONS :</b>	
1 x Noyau WeTrace	<b>14 000 €</b>
1 x Licence 5 jetons (5 utilisateurs connectés en simultané) <i>Cela signifie que vous pourrez installer la solution non seulement dans vos services comptables et financiers mais également dans les services opérationnels de l'entreprise, soit pour simple visualisation, soit pour mise à jour de données complémentaires.</i>	<b>2 000 €</b>
2 x Licence Groupe étiquetage	<b>2 000 €</b>
1 x Module Magasin de détail réseau 2 postes sans module de traçabilité	<b>2 500 €</b>
1 x Module Gestion clients	<b>4 500 €</b>
1 x Gestion et suivi de projet	<b>1 000 €</b>
1 x Formation et assistance des utilisateurs au démarrage (2 jours)	<b>1 500 €</b>
1 x Livraison, installation, mise en place, paramétrages	<b>1 500 €</b>
1 x Maintenance annuelle (10% total licences) <i>Assistance téléphonique et télémaintenance et mises à jour logicielles</i>	<b>2 500 €</b>
<b>TOTAL HT DE LA SOLUTION LOGICIELS APPLICATIFS + PRESTATIONS :</b>	<b>31 500 €</b>
<b>MATERIELS :</b>	
2 x Base groupe étiquetage (n'inclut pas le matériel de pesage Protocole A+) <i>TPV Inox + Lecteur code-barres + imprimante étiquette 80 mm</i>	<b>8 000 €</b>
1 x Poste encaissement <i>TPV (avec afficheur client) + Imprimante ticket thermique + Lecteur code-barres + Tiroir-caisse</i>	<b>3 000 €</b>
1 x Serveur informatique <i>(matériel satisfaisant aux pré requis applicatifs et configuré)</i>	<b>3 500 €</b>
1 x Poste de travail <i>(matériel satisfaisant aux pré requis applicatifs et configuré)</i>	<b>900 €</b>
<b>TOTAL HT DE LA SOLUTION MATERIELLE :</b>	<b>15 400 €</b>
<b>TOTAL HT DE LA SOLUTION COMPLETE DEFINIE CI-DESSUS</b>	<b>46 900 €</b>

### Frais de mission :

Frais de déplacement et d'hébergement couvrant les phases du projet sont incluses dans la présente offre, dans la limite du nombre de jours mentionnés.

### Facturation et paiement :

Paiement :

- Acompte de 30 % à la commande,
- 30 % à 30 jours date de commande,
- 30 % à la livraison,
- Solde à réception de la recette finale.

**Durée de validité de l'offre :** 1 mois

La présente offre est accompagnée des conditions de vente PRAGMINFO, seules applicables.

**Notre offre n'inclut pas :**

- Tous éléments non mentionnés sur le présent cahier des charges, et plus particulièrement :
  - Les éléments mentionnés au chapitre V.

## VII. L'offre PRAGMINFO pour SAS NVB

### LA MAINTENANCE

La Maintenance comprend :

- La mise à disposition des nouvelles versions de l'application, sans aucun surcoût d'installation et sans remise en cause de la licence,
- L'accès à notre Hotline téléphonique, sans surtaxe du coût de l'appel,
- Les conseils d'une équipe de spécialistes,
- Une télé maintenance en cas de besoin,
- La mise à disposition d'un espace sécurisé sur FTP pour échanger les données, les mises à jour du programme, la mise à disposition des fichiers de paramétrages,
- Une veille législative fiscale : les évolutions réglementaires, une fois validées par le Législateur sont appliquées dans l'application et mises à votre disposition.

### L'INSTALLATION

Notre prestation d'installation se déroule sur plusieurs phases :

- Analyse de votre environnement sur la base d'un questionnaire technique,
- Étude de votre projet d'installation selon le mode retenu (partage réseau, client lourd, TSE...) et validation des prés requis avec votre équipe informatique,
- Mise en place des outils de télé maintenance,
- Pré-installation du programme avec des données de tests,
- Contrôles, vérifications, tests de performance,
- Finalisation de l'installation sur place dans vos locaux, avec vos données réelles.

### LA FORMATION

Basée sur vos données réelles, la formation permet un démarrage immédiat, une prise en main optimale du logiciel, et intègre la mise en œuvre des pistes d'optimisation détectées lors de notre Audit qualitatif.

Elle comprend :

- Des exercices de simulation sur vos données et sur des données de tests,
- Le travail en réel sur les données récupérées et les opérations de l'exercice.

### LE DEMARRAGE

Notre point fort est notre réactivité. Nous avons besoin d'un délai d'environ une semaine pour la prise en charge et la planification de votre dossier.

## VIII. Conditions générales de vente

### Définition

Pour l'application des présentes, le terme "Société" désigne la Société PRAGMINFO. Le terme "Client" désigne toute personne physique ou morale qui achète ou émet le souhait d'acheter les produits vendus par la Société PRAGMINFO. Les présentes conditions générales, le devis émis par la société et accepté par le client sont les documents contractuels.

### Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir et de définir les droits et obligations de chacune des parties à tout contrat conclu entre la Société et ses Clients relativement à la vente, de matériels informatiques et à la vente et/ou à l'utilisation de produits conçus par elle ou par les éditeurs de logiciel dont la Société est distributeur ou des services fournis par cette dernière mais liés aux logiciels vendus. Les présentes conditions excluent l'application de tout autre document émanant du Client et notamment de ses propres conditions générales d'achat.

### Formation de contrat

Tout produit ou logiciel vendu par la Société fait préalablement l'objet d'un devis détaillé et chiffré adressé au Client et valable pour une durée d'un mois. Au-delà il devient caduc et ne vaut donc plus offre de vente. Le contrat est réputé valablement former dès l'acceptation du devis par le client dans ce délai d'un mois. La Société sera tenue de son obligation de délivrance des produits ou services objets du contrat à compter du complet paiement du prix dans les conditions fixées à l'article 9.d des présentes

### Prix – délai de paiement – escompte – indexation

Le prix fixé au contrat est payable comptant à réception de la facture, sauf autre délai mentionné sur la facture ou traitement long nécessitant la demande d'acompte (tels que développement spécifiques, etc...). Toute somme exigible non payée à la date prévue produira au profit de la Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 50€. Dans le cas de demande d'acompte, le non versement de ce dernier suspendra de fait la continuité du projet jusqu'à perception de ce dernier. Par ailleurs, la Société ne saurait être tenu pour responsable du retard éventuel de livraison du fait de paiement tardif par le Client. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Nonobstant le paiement d'intérêts, la Société pourra user de la faculté de résiliation prévue à l'article Résiliation de contrat en cas de retard de paiement. Le montant de la redevance annuelle, de nos contrats de maintenance, sera réévalué chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice SYNTÉC. L'indice de référence est le dernier indice SYNTÉC publié au jour de la signature du contrat

### Mode licence

Les logiciels seront acquis par le Client selon le mode licence annuelle, incluant le contrat de maintenance et support de facto. A défaut de renouvellement du contrat les données pourront être récupérées via un export dans un délai raisonnable.

### Assistance, support et maintenance

En mode "Licence", le client bénéficiera au titre du contrat et/ou de ses renouvellements successifs des mises à jour des logiciels ainsi que d'une assistance téléphonique pour le fonctionnement et l'utilisation des logiciels distribués par la Société et objets du (des) contrat(s). Uniquement pour les logiciels le client pourra bénéficier d'une assistance téléphonique par la Société en contactant directement le service Hot line au numéro figurant au

recto et pendant les heures d'ouverture de la société. Ce service est destiné à assister le Client en cas de difficulté d'utilisation du matériel et n'a en aucun cas vocation à réparer ou assurer la maintenance des matériels à distance et donc se substituer à une intervention sur site. La Société fournira ses conseils et assistance technique à distance et en fonction des données qui lui seront communiquées par le Client. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'indication ou information erronée, incomplète ou imprécise qui lui seraient fournies par le Client à l'occasion de l'assistance téléphonique. La Société ne pourra être tenue responsable de tous dommages liés à une mauvaise compréhension entre le service hotline et le Client ou à une mauvaise explication du client lors de l'appel téléphonique ou liés à une mauvaise manipulation du Client lui-même.

La Société n'est tenue, dans le cadre de cette mission d'assistance, à l'égard du Client, qu'à une simple obligation de moyens. Tout problème qui nécessiterait une intervention sur site fera l'objet d'un devis, et, le cas échéant, d'une facturation distincte.

#### Livraison

Les marchandises, produits et logiciels vendus, même expédiés franco, voyagent aux frais, risques et périls du client dès leur départ des locaux de la société. Il appartient au client de vérifier l'état des colis et marchandises à leur arrivée à l'adresse de livraison et d'exercer, éventuellement, les recours contre le transporteur dans les formes et délais légaux ou, le cas échéant, d'aviser la société afin de lui permettre de les exercer. La date de livraison est celle à laquelle les produits sont mis à la disposition du client à l'adresse de livraison mentionnée sur le bon de commande. Sauf déclaration écrite contraire émanant de la société, les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif.

#### Réserve de propriété

Le Client ne deviendra propriétaire des produits objets du contrat de vente qu'à compter du complet paiement du prix fixé au contrat y compris tous frais secondaires et/ou accessoires ou intérêts de retards y afférents.

#### Propriété intellectuelle

Les études, cahier des charges, expressions de besoins, recommandations techniques et développements dressés et réalisés par la Société restent sa propriété et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une reproduction ou utilisation sans son accord expresse préalable écrit.

#### Garantie contractuelle des produits et logiciels

La Société garanti les produits et logiciels vendus conformément aux conditions (notamment de durée) des garanties accordées par le constructeur ou l'éditeur sur chacun de ces produits. A défaut de mention spécifique sur le devis, le point de départ du délai de la garantie accordée par la Société au Client est celui opposé par le constructeur ou l'éditeur à la Société. Les produits vendus devront être utilisés par le Client conformément aux prescriptions techniques et aux conseils d'utilisation du fournisseur. A défaut le Client sera immédiatement et totalement déchu du bénéfice de la garantie contractuelle applicable aux produits vendus et la Société serait immédiatement et sans autre condition dégagée de toute responsabilité en cas de dommages, de quelque nature que ce soit, causés aux biens ou aux personnes, du fait, directement ou indirectement, des produits vendus et/ou de leur usage. En tout état de cause, la responsabilité contractuelle de la Société ne pourrait être limitée qu'aux sommes versées par le Client au titre du présent contrat.

#### Réclamation – conformité – garantie de vices

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation doit être adressée à la Société par LRAR. Toute réclamation résultant de la livraison, de vices apparents ou d'un défaut de conformité des produits sera irrecevable au-delà d'un délai de 10 jours à compter de la livraison.

Toute réclamation pour vices cachés devra, à peine d'irrecevabilité, être adressée à la Société dans un délai de 10 jours à compter de la découverte du vice ou à compter du jour où il aurait dû être normalement découvert. Par ailleurs, toute action en justice à l'encontre de la Société, pour quelque motif que ce soit, devra, à peine d'irrecevabilité, avoir fait préalablement l'objet d'une réclamation amiable dans les conditions du présent article et être intentée dans le délai de 6 mois maximum à compter de l'émission de ladite réclamation.

#### Résiliation de contrat

A défaut pour le Client de respecter une de ses obligations découlant du présent contrat, et 15 jours après une sommation adressée par LRAR, rappelant la présente clause et restée infructueuse, le présent contrat sera résilié de plein droit, sans qu'il soit besoin de ne former aucune demande en justice. En cas de résiliation anticipée aux torts du Client, toutes les redevances payées par ce dernier resteront définitivement acquises à la Société et les redevances à échoir jusqu'au terme du contrat seront immédiatement exigibles et devront être réglées par le Client dans les 15 jours de la date d'effet de la résiliation.

#### Confidentialité

Les informations concernant le Client ou relatives à son activité dont la Société aura connaissance à l'occasion de sa mission seront strictement confidentielles et ne pourront être divulguées et/ou communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de la partie sauf à ce que cette divulgation ou communication s'impose à la Société en application des articles 434-1 et 434-3 du Code Pénal.

Une fois la prestation vendue et correctement déployée, et en bon état de fonctionnement par la Société, le client concède à la Société la possibilité d'utiliser son logo et sa référence sur tous supports de communication de la société : site internet, proposition commerciale, ....

#### Droit applicable

Le présent contrat tel que défini à l'article 1 est régi, interprété et appliqué conformément au droit français. Tout litige relatif ou découlant de l'exécution du présent contrat est soumis aux tribunaux compétents dans le ressort du siège de la Société.